ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvp/16/questions/OANR5I.160F16827



## 16ème legislature

Question N° : 16827	De <b>M. Bastien Lachaud</b> (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Seine-Saint-Denis)				Question écrite
Ministère interrogé > Transports				Ministère attributaire > Transports	
Rubrique >travailleurs indépendants et autoentrepreneur		<b>Tête d'analyse</b> >Primes des contrôleurs en fonction des amendes infligées		Analyse > Primes des contrôle amendes infligées.	eurs en fonction des
Question publiée au JO le : 02/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)					

## Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la politique de rémunération des contrôleurs de la RATP et de la SNCF en fonction des amendes qu'ils infligent. D'après les récentes informations parues dans la presse, les contrôleurs de ces deux entreprises publiques percevraient une part variable de leur rémunération calculée sur le montant et le nombre d'amendes données. Si M. le député ne remet pas en cause le bien-fondé de la verbalisation de potentiels contrevenants, il s'interroge sur l'excès de zèle dont pourraient user certains contrôleurs du fait du lien entre les amendes infligées et leur rémunération personnelle. Ainsi, la presse a pu se faire l'écho de la parole de contrôleurs déclarant eux-même avoir commis des abus en distribuant des amendes de manière disproportionnée, motivés par un intérêt pécuniaire. Ce phénomène pourrait sans doute s'illustrer par un exemple récent, celui d'un voyageur SNCF qui s'est vu infliger une amende de 270 euros après avoir échangé sa place avec un passager en classe supérieure. Cet échange s'était fait à la demande du passager qui avait une place en classe supérieure et pour lui rendre service, ce que le contrôleur a sciemment décidé d'ignorer. Si l'entreprise a depuis présenté ses excuses et annulé l'amende, certains voient là un excès de zèle de la part du contrôleur. M. le député s'inquiète de cette politique du chiffre qui pousse à des contraventions abusives. Ainsi souhaite-t-il savoir ce qu'il compte faire pour mettre fin à cette politique de primes attribuées en fonction des amendes infligées et revaloriser le salaire fixe des contrôleurs.